

SYNERGIE FAMILY

Association

4 -6, rue BERTHELOT 13014 MARSEILLE

Rapport du Commissaire aux Comptes sur les
comptes annuels

Exercice clos le 31 décembre 2025

A l'Assemblée Générale,

Opinion

En exécution de la mission qui nous a été confiée par votre assemblée générale, nous avons effectué l'audit des comptes annuels de l'association relatifs à l'exercice clos le 31 décembre 2025, tels qu'ils sont joints au présent rapport.

Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de l'association à la fin de cet exercice.

Fondement de l'opinion

Référentiel d'audit

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont indiquées dans la partie « Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels » du présent rapport.

Indépendance

Nous avons réalisé notre mission d'audit dans le respect des règles d'indépendance qui nous sont applicables, sur la période du 1er janvier 2025 à la date d'émission de notre rapport, et notamment nous n'avons pas fourni de services interdits par le code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes.

Justification des appréciations

En application des dispositions des articles L. 823-9 et R.823-7 du code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous portons à votre connaissance que les appréciations auxquelles nous avons procédé, selon notre jugement professionnel, ont porté sur le caractère approprié des principes comptables appliqués.

La note 5.1.5. de l'annexe aux comptes annuels, intitulée « *Précisions sur certains éléments de l'actif immobilisé* », et plus spécifiquement celle relative aux frais de développement, expose les règles et méthodes comptables relatives à la comptabilisation à l'actif des dépenses relatives aux projets pluriannuels conduits par l'Association.

Dans le cadre de notre appréciation des règles et principes comptables suivis par votre Association, nous avons vérifié le caractère approprié des méthodes comptables précisées ci-dessus et des informations fournies dans les notes de l'Annexe, et nous nous sommes assurés de leur correcte application.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le contexte de l'audit des comptes annuels pris dans leur ensemble et de la formation de notre opinion exprimée ci-avant. Nous n'exprimons pas d'opinion sur des éléments de ces comptes annuels pris isolément.

Vérification du rapport de gestion et des autres documents adressés aux actionnaires

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par la loi.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans le rapport de gestion du conseil d'administration et dans les autres documents adressés aux actionnaires sur la situation financière et les comptes annuels.

Responsabilités de la direction et des personnes constituant le gouvernement d'entreprise relatives aux comptes annuels

Il appartient à la direction d'établir des comptes annuels présentant une image fidèle conformément aux règles et principes comptables français ainsi que de mettre en place le contrôle interne qu'elle estime nécessaire à l'établissement de comptes annuels ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes annuels, il incombe à la direction d'évaluer la capacité de l'association à poursuivre son exploitation, de présenter dans ces comptes, le cas échéant, les informations nécessaires relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer la convention comptable de continuité d'exploitation, sauf s'il est prévu de liquider l'association ou de cesser son activité.

Les comptes annuels ont été arrêtés par le conseil d'administration.

Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels

Il nous appartient d'établir un rapport sur les comptes annuels. Notre objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, sans toutefois garantir qu'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel permet de systématiquement détecter toute anomalie significative. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsque l'on peut raisonnablement s'attendre à ce qu'elles puissent, prises individuellement ou en cumulé, influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes prennent en se fondant sur ceux-ci.

Comme précisé par l'article L.823-10-1 du code de commerce, notre mission de certification des comptes ne consiste pas à garantir la viabilité ou la qualité de la gestion de votre association.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, le commissaire aux comptes exerce son jugement professionnel tout au long de cet audit. En outre :

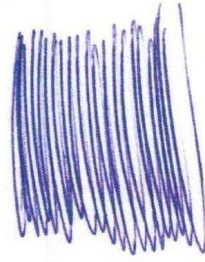
- il identifie et évalue les risques que les comptes annuels comportent des anomalies significatives,

- informations fournies dans les comptes annuels au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas fournies ou ne sont pas pertinentes, il formule une certification avec réserve ou un refus de certifier ;
- il apprécie la présentation d'ensemble des comptes annuels et évalue si les comptes annuels reflètent les opérations et événements sous-jacents de manière à en donner une image fidèle.

Marseille le 18 mai 2026

Le commissaire aux comptes,

MANAGERS



Mickaël ATTIA

SYNERGIEFAMILY

Association

4 -6, rue BERTHELOT 13004 MARSEILLE

Comptes annuels

Exercice clos le 31/12/2025

Comptes annuels

Synergie Family

31/12/2025

Ce document contient 24 pages

Synergie Family

Période du 01/01/2025 au 31/12/2025 (Bilan)

Sommaire

1	<i>Comptes annuels</i>	3
1.1	Bilan Actif	4
1.2	Bilan Passif	5
1.3	Compte de résultat	6
1.4	Annexe	8



Synergie Family

Comptes annuels



Synergie Family

Actif			Au 31/12/2025			Au 31/12/2024
			Montant brut	Amort. ou Prov.	Montant net	Montant net
Frais d'établissement (I)						
Actif immobilisé	Immobilisations incorporelles	Frais de développement				
		Donations temporaires d'usufruit				
		Concessions, brevets, licences, marques, procédés, solutions informatiques, droits et valeurs similaires ⁽¹⁾	8 184 965	1 704 709	6 480 255	5 136 125
		Immobilisations incorporelles en cours , avances et acomptes				1 103 163
		TOTAL	8 184 965	1 704 709	6 480 255	6 239 288
	Immobilisations corporelles	Terrains				
		Constructions	38 985	34 741	4 244	8 328
		Installations techniques, matériel et outillage industriels	670 005	471 092	198 912	119 104
		Immobilisations corporelles en cours, avances et acomptes	5 280		5 280	
		TOTAL	714 271	505 834	208 437	127 433
	Biens reçus par legs ou donations destinés à être cédés					
	Immobilisations financières ⁽²⁾	Participations	1 078 024		1 078 024	699 024
		Créances rattachées à des participations				
		Autres titres immobilisés	152		152	152
		Prêts	123 118		123 118	76 555
Autres immobilisations financières		13 600		13 600	5 628	
TOTAL		1 214 896		1 214 896	781 360	
	Total (II)	10 114 132	2 210 543	7 903 588	7 148 083	
Actif circulant	Stocks et en cours					
	Créances ⁽³⁾	Créances clients, usagers et comptes rattachés	3 121 780	42 219	3 079 560	1 710 595
		Créances reçues par legs ou donations				
		Autres créances	3 206 073		3 206 073	8 457 599
		Charges constatées d'avance	71 911		71 911	41 735
	TOTAL	6 399 765	42 219	6 357 546	10 209 930	
	Divers	Instruments financiers à terme et jetons détenus				
Disponibilités		677 878		677 878	715 176	
	Total (III)	7 077 644	42 219	7 035 424	10 925 106	
Frais d'émission des emprunts (IV)						
Primes de remboursement des emprunts (V)						
Écart de conversion et différence d'évaluation - Actif (VI)						
	TOTAL GÉNÉRAL DE L'ACTIF (I+II+III+IV+V+VI)		17 191 777	2 252 763	14 939 013	18 073 190
Renvois	(1) Dont droit au bail (2) Part à moins d'un an (brut) des immobilisations financières (3) Dont à plus d'un an (brut)					

Passif		Au 31/12/2025	Au 31/12/2024
Fonds propres	Fonds propres sans droit de reprise		
	Fonds propres statutaires		
	Fonds propres complémentaires		
	Fonds propres avec droit de reprise		
	Fonds propres statutaires		
	Fonds propres complémentaires	3 285 000	
	Écarts de réévaluation		
	Réserves		
	Réserves statutaires ou contractuelles	129 284	129 284
	Réserves pour projet de l'entité		
	Autres réserves		
	Report à nouveau	-2 466 435	-2 536 825
	Excédent ou déficit de l'exercice	59 022	70 390
	Situation nette (sous-total)	1 006 871	-2 337 150
	Fonds propres consommables		
	Subventions d'investissement	1 996 789	2 306 694
	Provisions réglementées		
Total (I)		3 003 661	-30 456
Autres fonds propres	Montant des émissions de titres participatifs		3 285 000
	Avances conditionnées		
Total (I bis)			3 285 000
Fonds reportés et dédiés	Fonds reportés liés aux legs ou donations		
	Fonds dédiés		
Total (II)			
Provisions	Provisions pour risques		
	Provisions pour charges		
Total (III)			
Dettes	Emprunts obligataires et assimilés		
	Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit ⁽¹⁾	5 958 978	4 743 687
	Emprunts et dettes financières diverses ⁽²⁾	198 028	355 435
	Instruments financiers à terme		
	Dettes fournisseurs et comptes rattachés	1 097 494	1 460 741
	Dettes des legs ou donations		
	Dettes fiscales et sociales	3 222 904	3 833 882
	Dettes sur immobilisations et comptes rattachés		
	Autres dettes	1 266 548	3 154 698
	Produits constatés d'avance	191 398	1 270 202
Total (IV)		11 935 352	14 818 647
Écart de conversion et différences d'évaluation - Passif (V)			
TOTAL GÉNÉRAL DU PASSIF (I+I bis+II+III+IV+V)		14 939 013	18 073 190
Renvois	(1) Dont concours bancaires courants et soldes créditeurs de banques	871 914	497 933
	(2) Dont emprunts participatifs		242 300

		Du 01/01/2025 Au 31/12/2025 12 mois	Du 01/01/2024 Au 31/12/2024 12 mois
Produits d'exploitation	Cotisations		
	Ventes de biens et services		
	Ventes de biens	43 255	27 365
	<i>dont ventes de dons en nature</i>		
	Ventes de prestations de service	10 454 385	9 051 853
	<i>dont parrainages</i>		
	Produits de tiers financeurs		
	Concours publics et subventions d'exploitation	8 745 360	8 521 120
	Versements des fondateurs ou consommations de la dotation consommable		
	Ressources liées à la générosité du public		
	<i>Dons manuels</i>		
	<i>Mécénats</i>		
	<i>Legs, donations et assurances-vie</i>		
	Contributions financières		
	Reprises sur amortissements, dépréciations et provisions		532 056
	Produits des cessions d'immobilisations incorporelles et corporelles	18 500	
	Utilisations des fonds dédiés		
	Autres produits	1 045 019	1 306 928
	Total des produits d'exploitation (I)	20 306 521	19 439 323
Charges d'exploitation	Achats de marchandises		
	Variation de stocks		
	Autres achats et charges externes	4 448 003	4 254 484
	Aides financières		
	Impôts, taxes et versements assimilés	1 020 622	967 045
	Salaires	10 345 639	10 260 238
	Cotisations sociales	2 830 700	2 671 381
	Dotations aux amortissements et aux dépréciations	1 040 914	411 031
	Dotations aux provisions	167 693	125 473
	Valeurs comptables des immobilisations incorporelles et corporelles cédées		
	Reports en fonds dédiés		
	Autres charges	14 582	215 275
	Total des charges d'exploitation (II)	19 868 156	18 904 930
1. RESULTAT D'EXPLOITATION (I - II)		438 365	534 393
Produits financiers	De participations		
	D'autres valeurs mobilières et créances d'actif immobilisé	3	3
	Autres intérêts et produits assimilés	45 136	60 929
	Reprises sur dépréciations et provisions		
	Différences positives de change		
	Produits des immobilisations financières cédées		
	Produits nets sur cessions de valeurs mobilières de placement et d'instruments de trésorerie		
	Total des produits financiers (III)	45 139	60 932
Charges financières	Dotations aux amortissements, aux dépréciations et aux provisions		
	Intérêts et charges assimilées	420 899	537 826
	Différences négatives de change		
	Valeurs comptables des immobilisations financières cédées		
	Charges nettes sur cessions de valeurs mobilières de placement et d'instruments de trésorerie		
	Total des charges financières (IV)	420 899	537 826
2. RESULTAT FINANCIER (III - IV)		-375 759	-476 894
3. RESULTAT COURANT avant impôts (I - II + III - IV)		62 605	57 499

	Du 01/01/2025 Au 31/12/2025 12 mois	Du 01/01/2024 Au 31/12/2024 12 mois
Produits exceptionnels (V) Total		143 758
Charges exceptionnelles (VI) Total	3 583	130 867
4. RESULTAT EXCEPTIONNEL (V - VI)	-3 583	12 891
Participation des salariés aux résultats (VII) Impôts sur les bénéfices (VIII)		
Total des produits (I + III + V)	20 351 661	19 644 014
Total des charges (II + IV + VI + VII + VIII)	20 292 638	19 573 624
EXCÉDENT OU DÉFICIT	59 022	70 390
Évaluation des contributions volontaires en nature		
Contributions volontaires en nature		
Dons en nature		
Prestations en nature	451 393	460 533
Bénévolat		
TOTAL	451 393	460 533
Charges des contributions volontaires en nature		
Secours en nature		
Mises à disposition gratuite de biens	451 393	460 533
Prestations en nature		
Personnel bénévole		
TOTAL	451 393	460 533

Annexe aux comptes annuels de l'exercice clos le 31/12/2025

ASS Synergie Family

Table des matières

1	Objet social	3
2	Nature et périmètre des activités ou missions sociales réalisées	4
3	Faits caractéristiques d'importance significative, de l'exercice et postérieurs à la clôture	5
4	Principes et méthodes comptables	5
5	Informations relatives aux postes du bilan et du compte de résultat	6
5.1	Actif immobilisé	6
5.1.1	État de l'actif immobilisé (brut)	7
5.1.2	Amortissements de l'actif immobilisé	8
5.1.3	Dépréciations de l'actif immobilisé	9
5.1.4	Amortissements et dépréciations - État de rapprochement entre ouverture et clôture	9
5.1.5	Précisions sur certains éléments de l'actif immobilisé	10
5.1.6	Titres de participation	11
5.2	Fonds associatifs	12
5.2.1	Fonds propres (hors report à nouveau et résultat de l'exercice)	13
5.3	État des échéances des créances et des dettes à la clôture de l'exercice	14
5.4	Informations relatives au compte de résultat	15
5.4.1	Contributions volontaires en nature	16
6	Informations relatives à la fiscalité	17

1 Objet social

L'objet social de l'entité est décrit ainsi dans les statuts :

Créateur d'expériences à fortes valeurs éducatives, sociales et citoyennes, Synergie Family fonde son action sur l'innovation constante de ses pratiques professionnelles et la promotion « du faire et du vivre ensemble ».

2 Nature et périmètre des activités ou missions sociales réalisées

La nature des activités ou missions sociales réalisées durant l'exercice peut être résumée ainsi :

- Créer, favoriser ou développer le lien social au travers de toutes ses actions.
- Contribuer au développement des valeurs citoyennes d'entraide et de solidarité par l'organisation ou le soutien d'actions à caractère sportif, culturel et social.
- Lutter contre tout type d'exclusion, d'inégalité ou de discrimination.
- Initier, enseigner et organiser tous types d'actions partenariale ou prestataire, événements ou activités relevant de son champ de compétences et de son objet, notamment les actions socio-éducatives, sportives, culturelles, sociales, formatives ou de loisirs.
- Favoriser et d'agir à la promotion du vivre ensemble et de la tolérance en œuvrant au service de l'intérêt général et dans le respect des valeurs républicaines.
- Développer l'éducation et l'apprentissage aux pratiques culturelles, artistiques, sportives ou de loisirs, par le biais d'actions de formation y compris qualifiantes.
- Agir en faveur de l'insertion sociale et/ou professionnelle au bénéfice de tous les publics destinataires de ses actions.
- Assurer des missions professionnelles et d'agir en prolongement des politiques publiques développées par l'Etat, les collectivités locales et territoriales ainsi que par tout organiser public ou para public et ce à travers la promotion d'actions partenariales, de prestations de services ou de délégation de compétences y compris la gestion de structures, d'établissements, de services ou d'accueil collectif de mineurs.

3 Faits caractéristiques d'importance significative, de l'exercice et postérieurs à la clôture

L'association fait actuellement l'objet d'un contrôle fiscal portant sur les exercices 2021, 2022 et 2023. À ce jour, nous avons été notifiés des résultats initiaux du contrôle relatifs, que nous contestons formellement. Il est important de préciser que ce contrôle concerne l'ensemble des activités de l'association, alors qu'une partie de celles-ci, identifiée comme fiscalisée, fait déjà l'objet d'une déclaration distincte au travers d'une liasse fiscale spécifique. Nous considérons que cette organisation est conforme à la réglementation applicable, et avons transmis nos observations à l'administration en ce sens.

En l'état actuel de la procédure, et compte tenu de l'incertitude quant à l'issue du contrôle ainsi que de l'absence d'éléments permettant une évaluation fiable du risque fiscal encouru, aucun passif n'a été comptabilisé à ce titre. La présente mention figure en annexe afin d'assurer une information complète et transparente au lecteur des états financiers.

4 Principes et méthodes comptables

Principes généraux

Le règlement ANC 2022-06 s'applique aux comptes afférents aux exercices ouverts à compter du 1er janvier 2020.

Les comptes annuels de notre entité pour cet exercice clos ont été arrêtés conformément aux dispositions du code de commerce, aux dispositions spécifiques applicables du règlement ANC 2022-06 et, à défaut d'autres dispositions spécifiques, à celles du règlement ANC 2014-03 relatif au plan comptable général.

Les conventions générales comptables ont été appliquées dans le respect du principe de prudence, conformément aux hypothèses de base : continuité de l'exploitation, permanence des méthodes comptables d'un exercice à l'autre, indépendance des exercices, conformément aux règles générales d'établissement et de présentation des comptes annuels.

5 Informations relatives aux postes du bilan et du compte de résultat

Un actif est un élément identifiable du patrimoine ayant une valeur économique positive pour l'entité, c'est-à-dire un élément générant une ressource que l'entité contrôle du fait d'événements passés et dont elle attend des avantages économiques futurs ou un potentiel lui permettant de fournir des biens ou services à des tiers conformément à sa mission ou à son objet.

A leur date d'entrée dans le patrimoine de l'entité, les biens reçus à titre gratuit sont comptabilisés à l'actif en les estimant à leur valeur vénale.

5.1 Actif immobilisé

À leur date d'entrée dans le patrimoine de l'entité, la valeur des actifs est déterminée dans les conditions suivantes :

- Les actifs acquis à titre onéreux sont comptabilisés à leur coût d'acquisition ;
- Les actifs produits par l'entité sont comptabilisés à leur coût de production ;
- Les actifs acquis à titre gratuit sont comptabilisés à leur valeur vénale ;
- Les actifs acquis par voie d'échange sont comptabilisés à leur valeur vénale.

Les subventions obtenues le cas échéant pour l'acquisition ou la production d'un bien (actif non financier) sont sans incidence sur le calcul du coût des biens financés

5.1.1 État de l'actif immobilisé (brut)

Immobilisations		Valeur brut début (A)	Augmentations (B)	Diminutions (C)		Valeur brute fin (D)
				Sorties	Virements	
	Autres immobilisations incorporelles Total II	6 855 842	1 329 123	-	-	8 184 965
Immobilisations corporelles ¹⁵³	Terrains	-	-	-	-	-
	Constructions	38 986	-	-	-	38 986
	Install. Tech., mat., outillage	2 220	5 013	-	-	7 233
	Install. générales, ag. Am. divers	50 875	20 651	-	-	71 526
	Matériel de transport	107 104	67 836	33 900	-	141 040
	Mat bur., informatique, mobilier	389 752	60 455	-	-	450 207
	Immo. Corp. En cours	-	5 280	-	-	5 280
	Avances et acomptes	-	-	-	-	-
	Total III	588 937	159 234	33 900	-	714 271
Immobilisations financières	Participations	699 025	379 000	-	-	1 078 025
	Créances rattachées à des part.	-	-	-	-	-
	Autres titres immobilisés	153	-	-	-	153
	Prêts et autres immo. financières	82 183	54 535	-	-	136 719
	Total IV	781 361	433 535	-	-	1 214 896
Total général		8 226 140	1 921 892	33 900	-	10 114 132

5.1.2 Amortissements de l'actif immobilisé

Immobilisations		Amortissements début (A)	Augmentations (B)	Diminutions (C)	Amortissements fin (D)
Amortissements incorporelles	Frais d'établissement Total I	-	-	-	-
	Autres immobilisations incorporelles Total II	458 554	962 684	-	1 421 238
Amortissements corporelles	Terrains	-	-	-	-
	Constructions	30 657	4 085	-	34 741
	Install. Tech., mat., outillage	2 220	1 164	-	3 384
	Install. générales, ag. Am. divers	0			0
	Matériel de transport	76 112	19 914	33 900	62 126
	Mat bur., informatique, mobilier	329 795	46 200	-	375 995
	Autre immo. corpo	22 720-	6 867-	-	29 587-
	Total III	461 504	78 230	33 900	505 834
Total général		920 058	1 040 914	33 900	1 927 072

5.1.3 Dépréciations de l'actif immobilisé

Montant début	Montant début	Augmentations	Diminutions	Montant fin
Immobilisations incorporelles	157 999	125 473	-	283 472
Immobilisations corporelles	-	-	-	-
Immobilisations financières	-	-	-	-
TOTAL	157 999	125 473-	-	283 472

5.1.4 Amortissements et dépréciations - État de rapprochement entre ouverture et clôture

Amortissement et dépréciation	Début de l'exercice	Augmentations		Diminutions		Fin de l'exercice
		Amortissement	Dépréciation	Amortissement	Dépréciation	
Incorporelles	616 553	962 684	125 473-	-	-	1 704 710
Corporelles	461 504	78 230	-	33 900	-	505 834
TOTAL	1 078 056	1 040 914	125 473-	33 900		2 210 544

5.1.5 Précisions sur certains éléments de l'actif immobilisé

5.1.5.1 Frais de développement

Conformément à l'article 212-3 du règlement ANC 2014-03, les frais de développement inscrits à l'actif sont ceux qui se rapportent à des projets nettement individualisés et ayant de sérieuses chances de réussite technique ou de viabilité économique pour les projets de développement pluriannuels associatifs.

L'activation des dépenses en frais de R&D se rapporte à des projets nettement individualisés, ayant de sérieuses chances de réussite technique et de viabilité économique, s'agissant de projets de développement pluriannuels associatifs. Ceci implique que le respect des critères suivants préside à l'activation des dépenses, savoir :

- La faisabilité technique nécessaire à l'achèvement de l'immobilisation incorporelle en vue de sa mise en service ;
- Intention d'achever l'immobilisation incorporelle en vue de son utilisation ;
- Capacité à utiliser l'immobilisation incorporelle ;
- Capacité de l'immobilisation incorporelle à générer des avantages économiques futurs probables.
- Disponibilité de ressources (techniques, financières et autres) appropriées pour achever le développement et utiliser l'immobilisation incorporelle ;
- Capacité à évaluer de façon fiable les dépenses attribuables à l'immobilisation incorporelle au cours de son développement.

A la clôture de l'exercice clos le 31/12/2025, l'association porte à son actif les en-cours des projets de développement suivants :

Projet en cours		En cours 2024	Production immobilisée 2025	En cours activé en 2025	En cours sortis en 2025	En cours 2025
1	PIA "Big Mars"	1 001 707.67	932 729	1 934 436.67		0
2	Développement du système d'informations interne	0	8 810	8 810		0
3	EDU - Animation Jeux Ludo - Education	37 822		37 822		0
4	EDU - Séjours de Vacances	63 634		63 634		0
TOTAL		1 103 163.67	941 539	2 044 702.67	0,00	0

5.1.6 Titres de participation

Synergie détient les participations suivantes :

Participation	2025	2024	Variation
TITRES DE PARTICIPATION MAKE ICI	15 219	15 219	0
SAS EPOPEE FOUNDERS	299 806	299 806	0
SAS EPOPEE VILLAGE	461 000	82 000	379 000
TITRES SCI EPOPEE	297 000	297 000	0
SCIC TIERS LAB DES TRANSITIONS	5 000	5 000	0
TOTAL	1 078 025	699 025	379 000

5.2 Fonds associatifs

La présentation des fonds associatifs dans le bilan avant répartition est normée dans le règlement CRC 99-01.

Le résultat comptable ne pouvant être attribué aux adhérents, qui n'ont aucun droit individuel celui-ci, le résultat positif est appelé « excédent » et le résultat négatif « déficit ». L'instance statutairement compétente se prononce sur l'affectation de l'excédent ou déficit. Chap I.1, règlement n°1999-01)

Aucune distinction n'est faite entre le résultat définitivement acquis ou celui sous contrôle des tiers financeurs, soit pouvant être repris par un tiers financeur. Une seule ligne est consacrée au résultat global de l'exercice sous la rubrique des fonds propres.

Les subventions d'investissements affectées à un bien renouvelable par l'association ou la fondation sont maintenues au passif dans les fonds associatifs avec ou sans droit de reprise (§6 du règlement n°1999-01).

5.2.1 Fonds propres (hors report à nouveau et résultat de l'exercice)

L'apport sans droit de reprise implique la mise à disposition définitive d'un bien. Pour être inscrit en fonds associatifs, cet apport doit correspondre à un bien durable utilisé pour les besoins de l'association. Dans le cas contraire, il est inscrit en résultat.

Libellés	Solde début	Affectation du résultat	Augmentation	Diminution	Solde fin
Fonds associatifs sans droit de reprise					
Titres associatifs	0		3 285 000		3 285 000
Écarts de réévaluation					
Réserves	129 285				129 285
Report à nouveau "dont report à nouveau des activités sociales et médico-sociales sous gestion contrôlée » (1)	-2 536 825	70 390			-2 466 435
Excédent ou déficit de l'exercice "dont résultat des activités sociales et médico-sociales sous gestion contrôlée » (1)	70 390	-70 390	59 022		59 022
Situation nette	-2 337 150	0	3 344 022		1 006 871
Fonds Dédiés					
Subventions d'investissement	2 306 694		9 867	319 771	1 996 789
Provisions réglementées					
TOTAL Fonds propres	-30 456	0	3 353 889	319 771	3 003 661
Titres associatifs (Quasi-fonds propres)	3 285 000	0	0	3 285 000	0
TOTAL	3 254 544	0	3 353 889	3 604 771	3 003 661

5.3 État des échéances des créances et des dettes à la clôture de l'exercice

ÉTAT DES CRÉANCES		Montant brut	À 1 an au plus	À plus d'un an
DE L'ACTIF IMMOBILISÉ	Créances rattachées à des participations	-		
	Prêts	123 118		123 118
DE L'ACTIF CIRCULANT	Créances Clients et Comptes rattachés	3 121 780	3 121 780	
	Autres	3 206 073	3 206 073	
Charges constatées d'avance		71 911	71 911	
TOTAL		6 522 882	6 399 764	123 118

Prêts Accordés en cours d'exercice	
Remboursements obtenus en cours d'exercice	

ÉTAT DES DETTES		Montant brut	A 1 an au plus	A + d'1 an et 5 ans au +	A + de 5 ans
Emprunts obligataires convertibles		-			
Autres emprunts obligataires		-			
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit	à 1 an maximum à l'origine	5 958 978	59 688	5 899 290	
	à plus d'1 an à l'origine				
Emprunts et dettes financières divers		198 028	198 028		
Fournisseurs et comptes rattachés		1 097 494	1 097 494		
Dettes fiscales et sociales		3 222 904	3 222 904		
Autres dettes		1 266 548	1 266 548		
Produits constatés d'avance		191 398	191 398		
TOTAL		11 935 352	6 036 062	5 899 290	

Emprunts souscrits en cours d'exercice	514 376
Emprunts remboursés en cours d'exercice	234 525
Montant des divers emprunts et dettes contractés auprès des associés personnes physique à la clôture	

5.4 Informations relatives au compte de résultat

Le compte de résultat est présenté selon les dispositions du plan comptable général sauf en ce qui concernent les opérations spécifiques qui suivent :

- Produits d'exploitation : cotisations, produits de tiers financeurs, utilisation des fonds dédiés ;
- Charges : aides financières, reports en fonds dédiés ;
- Contributions volontaires en nature (produits) et charges des contributions volontaires en nature

5.4.1 Contributions volontaires en nature

Par nature effectuées à titre gratuit, elles correspondent au bénévolat, aux mises à disposition de personnes par des entités tierces, ainsi que des biens meubles ou immeubles, auxquels il convient d'assimiler les dons en nature redistribués ou consommés en l'état.

Les méthodes de quantification et de valorisation retenues sont les suivantes :

- Les ressources reçues en nature par l'entité sont :
 - Utilisées pour les besoins de son activité ;
 - Stockées,
 - Vendues.

Les ventes des dons reçus en nature sont inscrites en produits en compte de résultat sous une rubrique spécifique.

Nature de la contribution	Méthode de valorisation	Montant
Obtenue :		
Ville de Marseille : mise à disposition de locaux	Estimation mairie	451 393
Offerte :		
TOTAL		451 393

6 Informations relatives à la fiscalité

Synergie Family est une association non fiscalisée évoluant dans un écosystème constitué de sociétés fiscalisées dans lesquelles elle peut intervenir. Ses activités lucratives sont principalement de la refacturation de temps passé sur des missions de conseil, et des honoraires engagés dans le cadre du projet de l'Epopée.

Les activités non lucratives restent majoritaires et par conséquent ouvrent la possibilité à Synergie de mettre en place une sectorisation en matière d'impôts directs (IS, CET).

En matière de TVA, une association qui réalise des activités lucratives et non lucratives doit identifier des secteurs distincts afin d'isoler les activités assujetties de celles qui ne le sont pas. Cela afin de s'acquitter de la TVA correspondant à ses activités lucratives, et déterminer ses droits à récupération de TVA.

Depuis l'exercice 2023, l'ensemble des prestations de la SCI Epopée Marseille ont été considérées lucratives et ont fait l'objet d'une constatation de TVA.

En matière d'IS, une association exerçant des activités lucratives et non lucratives dispose de la possibilité de sectoriser la partie lucrative de son activité. Cette possibilité peut être exercée ou non par l'association, ceci afin de faire porter l'impôt sur l'ensemble de la structure ou seulement sur l'activité lucrative.

Synergie Family a identifié et sectorisé les éléments financiers se rapportant à l'activité lucrative afin de calculer les impôts directs y afférents.